

N° 9/2.18

[PREAVIS N° 39/11.17](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT

**DE CHF 1'100'000.00 TTC POUR LES ÉTUDES DES PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES DU SECTEUR MORGES GARE-SUD, LEURS MISES À L'ENQUÊTE ET LES APPELS D'OFFRES À ENTREPRISE ;
DE CHF 1'700'000.00 TTC, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION DE TIERS NON DÉDUITES, POUR LA PREMIÈRE ÉTAPE DE RÉALISATION, NOTAMMENT LE DÉPLACEMENT DE LA RUE CENTRALE ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE EN PÉRIODE DE CHANTIERS.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission du Conseil Communal chargée de l'étude de cet objet, composée de Mmes FAÏ Sylvie et JATON Laure (excusée lors de la 1^{ère} séance), de MM. DIZERENS Charles, FEHLMANN Sacha, KÜBLER Steven (remplacé par M. BOUVIER Richard lors de la séance du 13 déc.), LAMBRIGGER Marc, et BEAUVERD Laurent, président rapporteur, s'est, pour l'instant, réunie lors de 3 séances les 14 et 27 novembre et 13 décembre 2017 à l'Hôtel de Ville.

Nous remercions l'importante délégation venue nous présenter le projet, composée de : MM. AUBERT Jean-Jacques et ZÜGER Eric, Municipaux, ainsi que Mmes PALTANI BAUMANN Anouk, JOUBERT Aurélie et BETTEX Laetitia ainsi que MM. JACCARD Alain et MAGNARD Albéric. Nous les remercions vivement pour leurs présentations du préavis municipal, pour leurs explications fournies et détaillées lors de la première séance.

1 PRÉAMBULE

Ce préavis est la suite logique d'un long processus qu'il est pertinent de rappeler ici.

En mars 2005 la Municipalité demandait le premier crédit pour une étude urbanistique du quartier Morges Gare-Sud.

Le 3 décembre 2008, notre conseil adoptait le PDL Morges Gare-Sud (Plan Directeur Localisé).

Le 6 mars 2013, notre conseil adoptait le PPA Morges Gare-Sud (Plan Partiel d'Affectation). Celui-ci était issu des réflexions consécutives à la réalisation du PDL.

Le 2 mars 2016, notre conseil autorisait la Municipalité à procéder aux opérations foncières nécessaires à la réalisation du PPA Morges Gare-Sud et accordait un crédit de CHF 1'220'000.00 pour les études d'avant-projets des aménagements de surface, routiers, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec le réaménagement de la place de la Gare et du secteur Morges Gare-Sud.

L'enquête publique du projet architectural « Sablon Nord » a eu lieu du 12 mars au 10 avril 2016.

Le 7 décembre 2016, notre conseil accordait à la Municipalité un crédit de CHF 1'365'000.00 TTC, participation de tiers non déduite, pour l'étude de projet pour le programme de construction d'utilité publique de la Ville dans le périmètre du PPA Morges Gare-Sud.

Le 21 juin 2017, avec un bon nombre d'abstentions dues à la présentation du préavis, notre conseil a adopté le rapport de la commission, autorisant ainsi la Municipalité à accorder un DDP (droit distinct et permanent pour la construction d'une crèche et de logements protégés, acceptant l'octroi d'un prêt de CHF 2 millions à la Coopérative d'utilité publique Citée Derrière et accordant à la Municipalité un crédit de CHF 12'648'000.00 TTC pour le rachat d'un immeuble scolaire, comprenant 12 salles de classe, une structure d'accueil parascolaire, un espace polyvalent et 20 places de stationnement, après construction aux CFF Immobilier ainsi que son amortissement.

Le préavis qui nous occupe aujourd'hui est une première étape constructive concernant la rue Centrale, les aménagements provisoires de la place de la Gare ainsi que des canalisations sous-voies et une demande de crédit d'étude pour les futurs aménagements du quartier ainsi que des infrastructures souterraines. Le tout pour un montant de CHF 2'800'000.00 TTC subventions et participations de tiers non déduites.

2 SYNTHÈSE DES DEMANDES DU PRÉAVIS

Le préavis de la Municipalité comporte 2 volets.

La délégation municipale a présenté de manière détaillée ces deux objets. Deux équipes distinctes ont, tour à tour, développé chacune des parties de ce préavis.

Le premier volet de ce préavis comprend les points 1 et 2 et demande un crédit de CHF 1'100'000.00 TTC pour les études des projets de réaménagements des espaces publics et d'infrastructures souterraines du secteur Morges gare-sud, leurs mises à l'enquête et les appels d'offre à entreprise.

Ce premier volet s'inscrit directement dans le prolongement des résultats de l'étude de l'avant-projet. Il se veut une réponse aux objectifs du plan directeur communal et au plan directeur localisé Morges Gare-Sud.

Il reprend les différents axes ressortant des études d'avant-projet afin de cadrer le projet définitif qui permettra d'établir les plans de mise à l'enquête ainsi que les cahiers des charges pour les appels d'offre en vue de l'établissement d'un préavis pour la réalisation de ces aménagements.

Sur ce point, le préavis demande donc un crédit « d'affinage » en vue de proposer un projet concret et définitif.

Les axes principaux de ce projet sont, entre autres, une réorganisation complète de l'interface multimodale permettant la création d'une véritable place de la gare piétonne, la création d'une vélostation souterraine d'environ 400 places, les déplacements à moyen terme des bus régionaux au nord des voies et de l'autoroute, la pose de nouvelles canalisations souterraines, la mise en œuvre du réseau d'aquathermie, mais surtout la réorganisation des circulations du centre-ville.

Un rapport technique de 111 pages, complémentaire au préavis, concernant les espaces publics Morges Gare-Sud a été remis aux membres de la commission. Ce document est actuellement à l'étude de la commission.

Le second volet, composé des points 3 et 4, demande un crédit de CHF 1'700'000.00 TTC, subventions et participation de tiers non déduites, pour la première étape de réalisation.

Il est composé de trois parties, le déplacement de la rue Centrale, l'aménagement du site de la place de la gare durant les travaux et la pose de canalisation sous les voies ferrées au niveau du passage de la Rue Dr.-Yersin.

3 TRAVAUX DE LA COMMISSION, TEMPORALITÉ

Suite à la première séance et aux présentations de la délégation, la commission s'est sentie désemparée. En effet, si le sujet du préavis est le nouveau quartier de la Gare, les deux parties ont clairement des objets distincts et une temporalité différente. Le premier volet (points 1 et 2) demande un crédit d'étude, le second (points 3 et 4) un crédit de réalisation. Le second volet est à bout touchant quant à sa réalisation, les travaux sur le terrain avançant à bonne allure. Il demande donc une décision relativement rapide. Le premier volet, quant à lui, de par son importance et de par l'abondance de ses documents, demande réflexions et études approfondies. C'est une demande de crédit d'étude, l'urgence est donc plus relative.

Sur ce 1^{er} volet du préavis, la Commission a été confrontée à un manque de précision, à l'absence de position claire de la Municipalité, plus particulièrement concernant la réorganisation des circulations de centre-ville, sujet pourtant primordial pour tout le territoire morgien. La commission a eu de la peine à identifier ce qui lui était réellement demandé par ce préavis, qui aurait mérité d'être présenté en deux préavis distincts. Ces lacunes et ce flou ont poussé la commission, après mûres réflexions, à mettre ce premier volet de côté pour l'instant et se concentrer sur le second.

C'est pourquoi la commission a pris la décision, à l'unanimité, de vous proposer un rapport intermédiaire concernant uniquement le second volet du préavis, afin de ne pas entraver les travaux engagés tout en laissant le temps à la commission d'étudier avec rigueur les documents complémentaires promis par la Municipalité pour permettre à chacun d'appréhender le dossier avec tous les éléments nécessaires.

4 VOLETS TECHNIQUES DES POINTS ÉTUDIÉS

La commission a donc travaillé sur les points 3 et 4 du préavis. Elle s'est plus particulièrement penchée sur les points suivants ;

- **Déplacement de la rue Centrale – CHF 630'000.00 TTC**

Afin de réaligner la Rue Centrale et permettre la réalisation de l'Îlot-Sud, d'importants travaux doivent être engagés. Si, dans un premier temps, la future liaison entre les deux parking souterrain doit être réalisée au niveau -2, la pose des nouvelles canalisations suivra rapidement. Ces travaux sont prévus pour ce printemps déjà. La commission n'a vu aucune objection à ce projet.

- **Aménagement du site – 1^{ère} étape (gare routière) CHF 485'000.00 TTC**

La fermeture à la circulation de la rue Centrale devra être compensée par un réaménagement de la place de la Gare pour la durée des travaux. Si les bus des lignes régionales seront maintenus sur la place de la Gare avec un accès à double sens depuis la rue de la Gare, leur position et leur accessibilité seront modifiées et améliorées afin de garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, permettant ainsi la compatibilité du projet avec la loi sur l'égalité pour les handicapés (Lhand). Les places de stationnement seront supprimées. Des places de dépose-minute seront recrées à la rue du Sablon. Ce point a soulevé des interrogations au sein de la commission. Bien que desservants actuellement principalement les commerces condamnés de l'Îlot-sud, la disparition de nouvelles places de parc non compensées et pour une longue période est regrettable pour une grande partie de la commission.

Un cheminement réservé aux modes doux sera aménagé au travers des enceintes de chantiers afin de maintenir en tout temps une liaison directe entre le centre-ville et la gare. Ces travaux provisoires ont convaincu la commission surtout par leur nécessité.

- **Canalisations sous voies ferrées CHF 585'000.00 TTC**

Les réseaux de la Rue Docteur-Yersin doivent être assainis. Dans le cadre de ces réfections, un ouvrage indépendant doit être réalisé en parallèle du passage existant et ceci compte tenu des contraintes de pente. La position du franchissement est donc figée. Pour permettre le passage de ces conduites souterraines, un micro tunnelier sera utilisé.

Ce percement devra se faire en positionnant le micro-tunnelier à l'emplacement de la future rampe d'accès au parking souterrain du Quartier des Halles, dont le début des travaux est prévu à l'automne. Il est donc nécessaire que ce percement soit fait avant cette échéance.

Si la commission n'a rien trouvé à redire sur les travaux en eux-mêmes, elle regrette vivement que le passage piéton sous-voie en site propre ait été abandonné au profit d'une future circulation monodirectionnelle partagée avec les vélos et piétons sous le passage actuel. Ce point ne respecte pas, pour la commission, les intentions du PDL et sera développé dans le prochain rapport.

5 VOLET FINANCIER

Si les aspects financiers ainsi que leurs amortissements relèvent de la compétence de la commission des finances, la commission ad hoc s'est interrogée sur la pertinence de la durée de certains amortissements. En effet, cette première étape de réalisation comporte, sous une même demande, trois chantiers distincts. Deux de ces chantiers sont des travaux pérennes. Il s'agit du déplacement de la rue Centrale CHF 630'000.00 TTC et les canalisations sous les voies ferrées CHF 585'000.00. Le troisième chantier concerne les aménagements du site de la place de la Gare, gare routière, pour la période des travaux et pour un montant de CHF 485'000.00. S'il est d'usage d'amortir les travaux sur 30 ans, la commission s'est interrogée sur le bienfondé d'amortir le montant de CHF 485'000.00 sur une période aussi longue. Considérant que ces travaux étaient du court terme, la commission aurait souhaité un amortissement plus rapide, de 5 ans ? (CHF 97'000.00 par année), pour ce chantier.

6 CONCLUSION

La commission se trouva fort dépourvue lorsque le préavis lui fut parvenu... Cela pourrait être une fable. Malheureusement, une fois de plus, c'est plutôt un mauvais roman de gare et ça tombe plutôt juste. En voulant tout grouper, sous prétexte d'une unité de lieu, la Municipalité nous a gratifié d'un préavis « maous », mélangeant étude et réalisation, besoins et souhaits, documents techniques et approximations. Les commissaires ont eu de la peine à comprendre ce qui était véritablement soumis au Conseil communal. Une rédaction plus systématique, un plan plus précis, des questions claires, sériees et ordonnancées auraient été de bonne augure et auraient permis à la commission et donc au Conseil communal de comprendre exactement ce qui lui était soumis, au-delà des simples considérations financières.

Ces réflexions ont, dans un premier temps, tenté la commission à renvoyer tout simplement ce préavis à la Municipalité, afin qu'elle en représente deux et surtout qu'elle revienne dans une meilleure temporalité, avec les documents nécessaires aux bons travaux de la commission.

Ce premier coup de gueule passé, la commission s'est montrée constructive, a creusé le dossier, a considéré qu'elle était en mesure de s'exprimer sur au moins une partie du dossier, la plus urgente et c'est pourquoi elle vous présente un rapport intermédiaire.

Elle vous propose donc de la laisser continuer ses travaux, lui permettant ainsi de bénéficier de nouveaux éléments sortis après le dépôt du préavis (à venir à la fin du mois) pour les points 1 et 2 du préavis et d'adopter les conclusions des points 3 et 4.

La commission a pris cette décision à l'unanimité et en accord avec la Municipalité.

Les commissaires ne peuvent que regretter d'avoir à procéder de la sorte mais ne souhaitent pas entraver les projets qui, nous pouvons le constater aujourd'hui, entrent dans leur phase de réalisation, et surtout la commission ne veut pas ralentir nos partenaires dans leurs réalisations.

C'est donc avec quelques regrets mais à l'unanimité que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de voter les conclusions amendées suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser à la commission de continuer ses travaux sur les points 1 et 2 du préavis municipal concernant l'octroi de CHF 1'100'000.00 TTC pour les études des projets de réaménagement des espaces publics et d'infrastructures souterraines du secteur Morges Gare-Sud, leurs mises à l'enquête et les appels d'offres à entreprise ainsi que l'amortissement de ce montant ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 1'700'000.00 TTC, subventions et participations non déduites pour la première étape de réalisation, notamment déplacement de la rue Centrale, réaménagement du site en période de chantiers et passage de canalisations sous voies ferrées ;
3. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 56'667.00 par année, à porter en compte dès le budget 2019.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Laurent Beauverd

Rapport intermédiaire présenté au Conseil communal en séance du 7 février 2018.

DÉTERMINATION
DE LA COMMISSION DES FINANCES
DU CONSEIL COMMUNAL

N° 9/2.18

**DEMANDE D'UN CRÉDIT
DE CHF 1'100'000.00 TTC POUR LES ÉTUDES DES PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES
PUBLICS ET D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES DU SECTEUR MORGES GARE-SUD, LEUR MISES
À L'ENQUÊTE ET LES APPELS D'OFFRES À ENTREPRISE;
DE CHF 1'700'000.00 TTC, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION DE TIERS NON DÉDUITES, POUR LA
PREMIÈRE ÉTAPE DE RÉALISATION, NOTAMMENT LE DÉPLACEMENT DE LA RUE CENTRALE ET LE
RÉAMÉNAGEMENT DU SITE EN PÉRIODE DE CHANTIERS.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie le 22 janvier 2018 pour examiner cet objet.

Pour l'étude de cet objet, les commissaires étaient les suivants : Mmes Céline ELSIG, Dominique KUBLER et Maria Grazia VELINI ; Mme Cécile Rey (en remplacement de Frédéric EGGENBERGER excusé), MM. Mathieu BORNOZ, Yves MENETREY (en remplacement de François ENDERLIN excusé), Patrick GERMAIN, Jean-Hugues BUSSLINGER, Bastien MONNEY, Marc LAMBRIGGER et Christian HUGONNET Président rapporteur.

La Commission a discuté de la nécessité d'accorder déjà maintenant le crédit d'étude, faute de disposer de tous les éléments concernant le plan de circulation.

Détermination

La Commission des finances approuve à l'unanimité les conclusions 3. & 4. du préavis portant sur la première étape de réalisation. Elle accepte les conclusions 1. & 2. portant sur le crédit d'étude par huit voix en faveur et trois abstentions. La Commission des finances vous propose ainsi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

d'accepter les conclusions du préavis susmentionné.

Commission des finances
Le Président
Christian Hugonnet

Morges, le 29 janvier 2018